



Distribution: générale

Date: 12 mai 2016

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2016/7-B/Add.1

Rapports d'évaluation

**Pour examen**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## **Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie (2011–2015)**

### **Contexte**

1. On trouvera dans le présent document la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie (2011-2015).
2. Le Secrétariat se félicite des constatations et des recommandations issues de l'évaluation, qui soulignent les bons résultats stratégiques et opérationnels du bureau du PAM en Mauritanie en dépit du contexte opérationnel en constante mutation et des difficultés de gestion rencontrées au cours de la période considérée.
3. Les évaluateurs ont constaté que les stratégies et les interventions du bureau de pays face aux crises récurrentes, notamment l'arrivée de réfugiés maliens, ont été pertinentes et efficaces, et que les choix stratégiques du PAM ont été étayés par un système efficace de suivi de la sécurité alimentaire. En collaboration avec les autorités nationales, le PAM continuera de renforcer les activités en faveur de la résilience et d'améliorer la coordination, surtout dans le secteur de la nutrition.
4. Les programmes de secours ont été relativement bien financés, mais il ressort de l'évaluation que d'importants problèmes de financement, notamment des retards, ont entravé la mise en œuvre d'autres volets du portefeuille, en particulier l'alimentation scolaire incluse dans le programme de pays et les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs.
5. Dans l'optique de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, le PAM participe au processus de planification stratégique nationale qui étaiera le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et ses propres programmes. Comme il est indiqué dans l'évaluation, le PAM doit s'attacher davantage à renforcer les capacités nationales nécessaires aux systèmes de surveillance de la sécurité alimentaire et à l'analyse des informations. Le bureau de pays s'emploiera également à améliorer l'efficacité des mécanismes et des programmes nationaux de prévention et de traitement de la malnutrition.

### **Coordonnateurs responsables:**

Mme D. Brown  
Directrice régionale  
Afrique de l'Ouest  
courriel: [denise.brown@wfp.org](mailto:denise.brown@wfp.org)

M. J. Suvanto  
Directeur de pays  
courriel: [janne.suvanto@wfp.org](mailto:janne.suvanto@wfp.org)

6. La direction se félicite que les évaluateurs aient jugé l'action du PAM face aux crises en Mauritanie pertinente et conforme à la stratégie de renforcement de la résilience, et note qu'il est nécessaire de recentrer les ressources disponibles sur les objectifs de développement des capacités définis dans la stratégie de pays.
7. Le tableau ci-après présente les mesures qu'il est prévu de prendre pour appliquer les recommandations, et les échéances correspondantes.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN MAURITANIE (2011-2015)			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 1:</b> Le bureau de pays devrait rechercher de nouvelles complémentarités et synergies avec le programme national de filets de sécurité sociale, Tekavoul. Dans cette optique, il devrait: i) instituer progressivement la consultation du registre national de la pauvreté pour le ciblage des transferts pluriannuels conditionnels, de telle sorte qu'ils respectent les critères définis en la matière; ii) lier ces transferts à des objectifs explicites afin de remédier aux causes profondes de la malnutrition, sur la base d'une analyse actualisée des enjeux liés à la problématique hommes-femmes et des causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les pratiques en matière de consommation alimentaire; iii) dans les endroits où Tekavoul est opérationnel, ne fournir d'appui complémentaire qu'en cas de choc, en augmentant la valeur des transferts ou en élargissant la couverture des programmes de transfert; iv) et tirer des enseignements de l'expérience acquise à ce jour.</p> <p><i>Priorité élevée: doit être appliquée à long terme, à partir de 2016-2017.</i></p>	Bureau de pays	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>L'élaboration du registre national des ménages vulnérables a été directement influencée par le travail du bureau de pays en matière de ciblage. Le bureau de pays poursuit un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes sur cette question, à commencer par le Ministère de l'économie et des finances (anciennement Ministère des affaires économiques et du développement) et la Banque mondiale. La méthode de ciblage utilisée par Tekavoul, l'approche participative à l'échelle des communautés qui s'appuie sur des outils statistiques pour procéder aux vérifications, est conforme à celle suivie par le PAM. Le bureau de pays entend: i) aider le Gouvernement à mettre la dernière main au registre national des ménages vulnérables; ii) utiliser le registre pour ses propres programmes de transfert; et iii) rechercher des synergies avec Tekavoul et d'autres programmes d'assistance du Gouvernement et d'autres acteurs.</p>	Juin 2017
<p><b>Recommandation 2:</b> Avec l'appui du bureau régional, le bureau de pays devrait continuer de renforcer les systèmes nationaux de suivi et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour ce faire, il devrait apporter son appui: i) à l'institutionnalisation du Cadre harmonisé en Mauritanie; ii) à l'accentuation de la prise en compte des problématiques pastorales et urbaines dans le système national de suivi de la sécurité alimentaire; et iii) à la mise en place d'un système national de surveillance nutritionnelle, complétant les enquêtes par la diffusion d'informations sur les opérations concernant la nutrition.</p> <p><i>Importance secondaire: doit s'inscrire dans la durée, à partir de 2016.</i></p>	Bureau de pays, avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) L'institutionnalisation du Cadre harmonisé pour l'analyse conjointe de la sécurité alimentaire est: i) conduite par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA); ii) mise en œuvre par un Comité national chargé du Cadre harmonisé, créé par arrêté interministériel; et iii) appuyée par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine, et des organisations non gouvernementales comme Action contre la faim et Oxfam.</p> <p>Depuis 2013, les pays de la région ont mené deux analyses annuelles conjointes en mars et novembre; les résultats en</p>	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN MAURITANIE (2011-2015)			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
		<p>sont validés et regroupés à l'échelle régionale. Les analyses du Cadre harmonisé bénéficient de l'appui technique de spécialistes travaillant au bureau de pays et au bureau régional du PAM et exploitent les données sur la sécurité alimentaire recueillies avec l'aide du PAM. Avec l'appui du bureau régional, le bureau de pays continuera:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de soutenir le CSA en organisant des ateliers et des analyses conjointes;</li> <li>- de renforcer les capacités du Comité national chargé du Cadre harmonisé;</li> <li>- d'œuvrer en faveur d'une plus grande prise en main du Cadre harmonisé par les instances nationales.</li> </ul> <p>b) Le PAM renforcera son dialogue avec les Ministères de l'agriculture et de l'élevage et la FAO pour: i) améliorer les systèmes d'information au service des secteurs de l'agriculture et de l'élevage; et ii) promouvoir l'harmonisation des systèmes d'information et des données utilisés à des fins d'alerte rapide.</p> <p>c) Le bureau de pays consultera les ministères s'occupant de questions liées à la nutrition ainsi que des organismes des Nations Unies, tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et la FAO, en vue de mettre en place un système national de surveillance nutritionnelle. Ce travail nécessitera la mobilisation du savoir-faire du bureau régional et la coopération des parties prenantes.</p>	<p>Juin 2017</p> <p>Juin 2017</p>
<b>Recommandation 3:</b> Le bureau de pays devrait intensifier l'action qu'il mène en vue d'améliorer l'environnement institutionnel pour ce qui est de la nutrition, ainsi que l'efficacité et l'efficacité du dispositif pour la prévention et la prise en charge de la malnutrition, notamment: i) en revitalisant les initiatives	Bureau de pays, avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et de la	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>Le bureau de pays met déjà en œuvre les mesures recommandées i), ii) et iii).</p>	Juin 2017

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN MAURITANIE (2011-2015)			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>conjointes menées par les entités des Nations Unies pour renforcer le dialogue entre les institutions nationales concernées; ii) en mettant en place des approches opérationnelles qui renforcent la coordination locale des activités liées à la nutrition; iii) en poursuivant les efforts visant à renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière de nutrition; iv) en réalisant avec les partenaires des Nations Unies et les institutions nationales un diagnostic de l'efficacité et de l'efficacité du système national de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée et de prévention de la malnutrition.</p> <p><i>Priorité élevée: doit s'inscrire dans la durée, à partir de 2016-2017.</i></p>	Division de la nutrition	<p>S'agissant de la mesure iv), le bureau de pays collaborera avec des organismes des Nations Unies et des institutions nationales pour préconiser et planifier une analyse conjointe du système national de prévention et de traitement de la malnutrition. Ce travail nécessitera de faire appel aux connaissances spécialisées du bureau régional et de la Division de la nutrition.</p> <p>Néanmoins, la direction fait observer qu'il revient au Gouvernement d'apporter les modifications nécessaires à l'environnement institutionnel. L'efficacité et l'efficacité du système de prévention et de traitement de la malnutrition dépendent au bout du compte de celles des institutions nationales.</p>	
<p><b>Recommandation 4:</b> Le bureau de pays devrait améliorer les volets de son approche de la résilience qui concernent la gouvernance, la qualité et la durabilité. Pour ce faire, il devrait: i) veiller à ce que l'approche retenue au niveau institutionnel pour renforcer la résilience soit appliquée de façon effective, en accordant la priorité à la planification communautaire participative et à sa mise en œuvre sur trois ans, de telle sorte que les questions liées à la gestion, à la gouvernance et à l'entretien des actifs soient traitées dès le stade de la planification; ii) apporter son appui aux ministères concernés pour l'élaboration de normes techniques relatives à la création d'actifs; et iii) investir en vue de l'obtention de résultats qui aillent au-delà de ceux qui sont inclus dans le recueil d'indicateurs définis pour le Cadre de résultats stratégiques, en menant des études sur l'impact et la durabilité des actifs créés.</p> <p><i>Priorité élevée: doit s'inscrire dans la durée, à partir de 2016-2017. Il faut prévoir de procéder à la mesure de l'impact en 2018.</i></p>	Bureau de pays, avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et de la Division des politiques et des programmes (Unité chargée de la résilience et de la prévention)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) La stratégie du bureau de pays en faveur de la résilience, telle qu'elle est exposée dans le descriptif de l'intervention prolongée de secours et de redressement, est conforme à l'approche institutionnelle en la matière, mais sa mise en œuvre a pâti d'un manque de financement.</p> <p>Le bureau de pays mène actuellement une analyse intégrée du contexte en collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'UNICEF et d'autres parties prenantes. Les conclusions issues de cette analyse serviront de base pour: i) trouver un consensus national sur les zones géographiques nécessitant des activités à long terme de renforcement de la résilience; ii) élaborer des stratégies pour s'attaquer aux difficultés rencontrées; iii) mettre sur pied des partenariats solides à l'échelon national; et iv) œuvrer en faveur de financements pluriannuels.</p> <p>Le bureau de pays mettra également en place des outils de planification saisonnière fondée sur les moyens d'existence et de planification communautaire participative dans les</p>	Décembre 2016

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN MAURITANIE (2011-2015)			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
		<p>zones où doivent être menées les activités de renforcement de la résilience.</p> <p>b) Depuis 2015, notamment dans le cadre du Projet "Amélioration de la résilience des communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique" (PARSACC), le bureau de pays renforce les moyens techniques dont disposent les ministères (en particulier le Ministère de l'économie et des finances, le CSA et les Ministères de l'agriculture et de l'élevage) pour intégrer les questions liées au changement climatique dans la planification nationale et locale et dans les normes techniques relatives à la création d'actifs.</p> <p>c) Le bureau de pays poursuivra son dialogue avec le bureau régional et le Siège à Rome sur la mesure de la résilience au moyen d'indicateurs propres aux projets ou au pays; selon les capacités disponibles, il conduira des évaluations d'impact spécifiques.</p>	
<p><b>Recommandation 5:</b> Le bureau de pays devrait conditionner sa participation au programme d'alimentation scolaire à l'expression par le Gouvernement de sa détermination à financer un programme national. À la suite de l'atelier consacré à l'approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation, il faut préciser les besoins en matière d'appui technique et mieux définir le rôle du PAM et les modalités de son action.</p> <p><i>Priorité élevée pour 2016.</i></p>	<p>Bureau de pays, avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et de la Division des politiques et des programmes (Service de l'alimentation scolaire)</p>	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>Le PAM encourage le Gouvernement à élaborer et à financer un programme national d'alimentation scolaire, dans lequel il aura lui-même un rôle bien défini à jouer. Les garanties du Gouvernement quant à son engagement en la matière ne sont toutefois pas du ressort du bureau de pays ni du PAM.</p> <p>En 2015, le bureau de pays a appuyé le Gouvernement dans le cadre d'un atelier sur l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER). Les mesures prioritaires définies dans le plan d'action SABER sont actuellement mises en œuvre, notamment l'élaboration d'une politique nationale en matière d'alimentation scolaire.</p>	<p>Décembre 2016</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN MAURITANIE (2011-2015)			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 6:</b> Le bureau de pays devrait concentrer ses activités géographiquement et renforcer les synergies entre elles. La couverture géographique devrait être ramenée aux trois ou quatre wilayas qui présentent les taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle les plus élevés depuis cinq ans, afin de rendre l'exécution des programmes plus prévisible. Cette concentration géographique devrait s'accompagner de synergies effectives entre les activités du PAM ainsi que d'une accentuation de la coordination locale et intersectorielle.</p> <p><i>Priorité élevée, à mettre en œuvre en 2016.</i></p>	Bureau de pays, avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays avait commencé avant l'évaluation à concentrer ses activités dans les régions les plus vulnérables. Actuellement, il opère dans cinq régions ainsi que dans certaines zones de la région Hodh El Gharbi en raison de la situation nutritionnelle qui y règne. Le bureau de pays prévoit de ramener ce chiffre aux trois ou quatre régions les plus vulnérables à compter de la mi-2017, dans le cadre du nouveau PNUAD pour 2018.</p>	Décembre 2016
<p><b>Recommandation 7:</b> Le PAM (bureaux de pays, bureaux régionaux et Division des politiques et des programmes) devrait s'employer à stabiliser et à renforcer les ressources humaines des bureaux de pays, en particulier au niveau de leurs unités chargées des programmes. Pour ce faire, il conviendra: i) de renforcer les capacités des unités chargées des programmes en matière de nutrition, de problématique hommes-femmes, d'éducation et de développement rural; ii) de garantir le strict respect des normes applicables au transfert des responsabilités; et iii) d'encourager la stabilité des effectifs recrutés sur le plan international, en échelonnant les arrivées et les départs aux postes clés, en particulier dans les bureaux de pays de petite taille (comme celui de la Mauritanie), qui pâtissent des effets négatifs de la trop grande fréquence de rotation de l'effectif d'encadrement.</p> <p><i>Priorité élevée: doit s'inscrire dans la durée, à partir de 2016-2017.</i></p>	Bureau de pays, avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et de la Division des politiques et des programmes	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>Le bureau de pays a fait son maximum pour répondre aux besoins en personnel lors de toutes les opérations, mais il n'a pas trouvé de candidats remplissant les conditions requises pour tous les postes. Malgré le manque de ressources pour appliquer pleinement cette recommandation, de nouveaux administrateurs ont été recrutés dans les domaines des ressources humaines, de la logistique et de la nutrition.</p> <p>Le Comité de réaffectation joue un rôle essentiel pour faire en sorte que le bureau de pays dispose de fonctionnaires expérimentés et efficaces, répondant aux profils exigés par les rares postes clés qu'il peut financer.</p>	En cours

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PARSACC	Amélioration de la résilience des communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance